04 Assemblée Générale

15 Les paris sportifs Éviter les pièges

20 Interview de Philippe Piat

LE MAGAZINE DE L'UNION NATIONALE DES FOOTBALLEURS PROFESSIONNELS

N°10 / FÉVRIER 2014

PROFESSION footballeur

L'UNFP SE MULTIPLIE

PROFESSION **footballeur**

04 Assemblée Générale

12 Infos UNFP Ici et ailleurs

18 Infos Ici et ailleurs

19 Inside FIFPro Une journée de rêve…

20 Philippe Piat Le système des transferts

L'ART ET LA MANIÈRE…

Lorsque l'on est un syndicat aussi représentatif, structuré et professionnel que le nôtre, lorsque l'on sait être à l'écoute de ses adhérents pour mieux répondre à leurs attentes, à leurs besoins, ou simplement à leurs questions, la déception est parfois grande lorsque au terme de plusieurs mois d'un intense labeur, on se retrouve comme renvoyé dans ses seize mètres… En l'occurrence au dialogue social, comme si l'on pouvait oublier qu'il est, via notre bonne vieille Charte, le passage obligé, sésame à toutes velléités de changement !

Les rapporteurs de la mission Glavany ont noté la qualité des contributions de l'UNFP – qu'ils en soient ici remerciés ! –, mais au-delà de l'assouvissement du devoir accompli – devoir que nous nous sommes imposé, afin de participer pleinement au débat, et de prouver, s'il en était besoin, que nous savons être force de réflexion, force de proposition aussi –, la déception à la lecture du rapport a été à la hauteur de notre enthousiasme et de notre investissement pour un football meilleur, durable, qui sache préserver les droits et les intérêts des joueurs.

En ce sens, alors qu'un sous-groupe de travail de ladite mission avait redonné vie à un vieux serpent de mer, un fantasme – rémunérer les footballeurs pro, donc, à terme, tous les sportifs, comme les artistes ! –, nous avons été satisfaits d'entendre madame la ministre des Sports rappeler que le dialogue entre les partenaires sociaux était seul à même d'engendrer des modifications capables de faire évoluer positivement les choses en la matière…

Car, pour en rester sur ce point précis, si le football est souvent comparé à l'art, il ne peut l'être que dans son expression, au regard des émotions qu'il procure d'un simple point de vue esthétique.

Car il ne peut en effet y avoir d'exception sportive comme il y a une exception culturelle qui, in fine, permettrait aux sportifs de déroger au droit du travail… Car c'est là la finalité inavouée !

En outre, la nature et la structure des rémunérations des artistes et des sportifs ne sont pas – et ne peuvent pas être comparables ! Sans parler de leur durée – à 91 ans, Michel Galabru est de retour sur scène… –, les carrières ne peuvent être placées sur un pied d'égalité. Les artistes sont avant tout des travailleurs indépendants, qui peuvent trouver des missions à tout moment, multiples et plus ou moins longues dans le temps sans aucune connexion entre elles…

À la différence des sportifs professionnels de sports d'équipe, dont le travail s'insère dans un cadre strict (compétitions sportives délimitées et organisées) et temporel (saison sportive), pendant laquelle les sportifs disposent d'une courte période pour trouver un emploi. Ce qui se matérialise par le biais d'un contrat de travail courant au minimum sur cette saison sportive.

Pour participer à cette compétition, ou à ces compétitions (coupes nationales et européennes), il convient de se préparer, de s'entraîner et de remplir au quotidien les règles et missions soumises par l'employeur, qui détient un pouvoir hiérarchique de contrôle permanent, pendant toute la durée de la mission (entraînement), et même pendant la compétition (pouvoir de faire jouer ou pas le sportif salarié) ; ces notions sont parties intégrantes du contrat de travail.

L'aboutissement de ce contrat étant la participation aux compétitions pour lesquelles le club employeur est engagé. Dans ce sens, la rémunération du salarié sportif ne saurait être appréhendée strictement comme autre chose qu'un salaire.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que la Cour de cassation n'ait reconnu l'application du régime des artistes du spectacle qu'aux seuls sportifs de disciplines individuelles : la boxe et le cyclisme. Comme le Conseil d'État, la Cour de cassation a toujours refusé d'appliquer le dispositif des artistes du spectacle aux joueurs de football professionnel.

S'agissant des sports d'équipe, la jurisprudence estime, à juste titre, que : « *L'image et la notoriété ne peuvent s'acquérir et se conserver que dans le cadre du contrat de travail* ».

C'est pourquoi, sans même évoquer ici les questions – pourtant primordiales – de l'accident de travail, de la garantie du salaire proposée alors au joueur blessé, du calcul des droits au chômage, de la retraite ou du pécule, qui nous est si cher, il apparaît que ce projet, comme les précédents sur le même sujet, doive déjà être enterré !

Mais avec la manière…

Sylvain Kastendeuch
Coprésident de l'UNFP

« L'enthousiasme est le plus beau des défauts ! »
(Charles Joseph, Prince de Ligne)

N° 10 – Février 2014 // Prix : 1,5 euro. Publication éditée par l'**Union Nationale des Footballeurs Professionnels** (5 rue des Colonnes, 75002 Paris – Tél.: 01 40 39 91 07 ; fax: 01 42 36 22 21). **Directeur de la publication :** Philippe Piat – **Directeur de l'information/Rédacteur en chef :** Stéphane Saint-Raymond (presse@unfp.org) – **Textes :** Stéphane Saint-Raymond – **Crédits photo :** DPPI et Stéphane Saint-Raymond, Shutterstock. **Réalisation :** LA SUITE+CO – **Publicité :** Régis Garrault (rgarrault@wanadoo.fr) et Manuel Piumi (m.piumi@unfp.org). Visitez nos sites : www.unfp.org et www.footballeurspros.fr. Retrouvez-nous sur Facebook (UNFP – Page officielle), et suivez-nous sur Twitter (@UNFP).

1 Direction de l'UNFP. 2 Philippe Lafon.

UNION NATIONALE DES FOOTBALLEURS PROFESSIONNELS (UNFP)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 25 novembre 2013

Syndicat professionnel régi par le Livre Premier de la Deuxième partie du Code du travail. Immatriculé à la Mairie de Paris sous le n° 910167. Siège : 5, rue des Colonnes 75002 Paris

L'an deux mille treize,et le vingt cinq novembre à quatorze heures trente, les adhérents du syndicat professionnel dénommé « UNION NATIONALE DES FOOTBALLEURS PROFESSIONNELS » (UNFP), dont le siège est à Paris (75002), 5, rue des Colonnes, se sont réunis en assemblée générale annuelle dans les salons de l'hôtel Paris Marriott Opéra Ambassador, 16, bd Haussmann (75009) Paris, sur convocation du Comité directeur.

Il a été établi une feuille de présence, émargée en entrant en séance par tous les adhérents présents, avec mention des adhérents titulaires d'un droit de vote double.

L'assemblée est présidée par M. Philippe Piat, Président du syndicat.

MM. Sylvain Kastendeuch, René Charrier et Jean-Jacques Amorfini, respectivement coprésident, premier vice-président trésorier et deuxième vice-président du syndicat, sont désignés comme scrutateurs.

Mme Sylvie Pouchelle remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater, après vérification des 46 pouvoirs régulièrement donnés à des membres présents, que sont présents ou valablement représentés :

- 53 adhérents titulaires d'un droit de vote double ;
- 32 adhérents titulaires d'une voix.

Assistent également à la réunion M. David Szulman, du cabinet Louvois Auditeurs Conseils, experts-comptables, et Maîtres Jean-Jacques et Christophe Bertrand, du cabinet Bertrand & Associés, et Denis Provost, de la société Fidal, avocats.

Mme Sophie Brulebois, de la société CGEC et M. Patrick Malezieux, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués, sont présents.

Le Président déclare que l'assemblée, régulièrement convoquée et constituée, peut valablement délibérer.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Puis il dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- un exemplaire certifié conforme des statuts à jour du syndicat ;
- la feuille de présence ;
- la copie des convocations adressées aux commissaires aux comptes par lettre recommandée, accompagnée des récépissé et accusé de réception postaux ;
- les comptes annuels et consolidés au 30 juin 2013 ;
- le rapport de gestion du Comité directeur sur la situation financière, l'activité et les résultats du syndicat et de ses filiales comprises dans la consolidation au cours de l'exercice écoulé ;
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé et les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce.

Le Président rappelle que l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

ORDRE DU JOUR

I. Accueil des coprésidents.

II. Rapport moral saison 2012/2013.

III. Présentation du rapport du Comité directeur sur la situation financière et l'activité du syndicat et sur la gestion du groupe au cours de l'exercice écoulé.

IV. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé et les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce.

V. Examen et approbation desdits comptes et conventions.

VI. Affectation du résultat de l'exercice écoulé.

VII. Quitus aux membres du Comité directeur de leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes de l'exécution de leur mission au titre de l'exercice écoulé.

VIII. Informations nationales et internationales.

IX. Actions sociales et de sensibilisation.

X. Adhésions.

XI. Délégués régionaux.

XII. Événements.

1 Philippe Flucklinger. 2 Antoine Pfrunner. 3 José Pierre-Fanfan. 4 René Charrier.

XIII. Services (presse, juridique, ESA, ESC, ESR, ESM).

XIV. Questions diverses.

XV. Pouvoirs.

Puis le président donne la parole au premier vice-président trésorier qui présente son rapport moral sur l'activité du syndicat et les principaux faits et événements de l'exercice écoulé, et notamment le transfert de la gestion du régime conventionnel de prévoyance d'Allianz à AXA.

Le premier vice-président trésorier présente ensuite à l'assemblée, sous forme de projection vidéo, le rapport de gestion du Comité directeur sur la situation financière, l'activité et les résultats du syndicat et des sociétés contrôlées comprises dans la consolidation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Il rappelle que le premier poste de produits est constitué de la participation de 1,09% des droits de retransmission et actions commerciales des championnats professionnels versée par la LFP, dont la baisse sur les prochains exercices est estimée à 8%.

Il fait part, également, du risque de baisse, à l'avenir, des versements de la FFF.

Puis, les commissaires aux comptes sont invités à présenter leur rapport sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

Le président ouvre ensuite la discussion ; diverses observations sont alors échangées et, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Comité directeur sur la situation financière et l'activité du syndicat et sur la gestion du groupe pendant l'exercice clos le 30 juin 2013, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice, l'assemblée générale approuve lesdits comptes et rapports tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, les membres du Comité directeur intéressés s'étant abstenus de prendre part au vote.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Comité directeur, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2013, soit un excédent net comptable de 641 874,05 euros, en totalité au compte « autres réserves », dont le montant sera ainsi porté à la somme de 14 445 267,12 euros.

Ladite somme étant intégralement et exclusivement affectée au financement des activités syndicales et ne pouvant en aucun cas être répartie entre les adhérents du syndicat, conformément à l'article L. 2131-6 du code du travail.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, donne quitus aux membres du Comité directeur de leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, ainsi que décharge de l'exécution de leur mission aux commissaires aux comptes pour le même exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au Secrétaire général pour effectuer toutes formalités prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Les coprésidents prennent alors successivement la parole pour rendre compte à l'assemblée des principales questions d'intérêt professionnel internationales et nationales qui ont marqué l'exercice écoulé et l'actualité récente.

Informations internationales

M. Philippe Piat, président, aborde successivement :

- les faits de matches truqués et de menaces physiques sur des joueurs dans certains pays d'Europe de l'Est, révélés dans un « Livre noir » diffusé par la FIFPro ;
- l'application défavorable aux joueurs faite par le TAS des dispositions de l'article 17 du règlement du statut et du transfert des joueurs de la FIFA, s'agissant de la détermination de l'indemnité due en cas de rupture d'un contrat après la période de stabilité de trois ans ;
- la fixation abusive par le TAS des indemnités de mutation par référence à un « prix de marché » arbitraire, systématiquement supérieur au montant des salaires restant dus jusqu'à l'échéance du contrat, encourageant ainsi la spéculation : 28% des sommes versés à l'occasion des transferts échappent aux clubs et aux joueurs ;
- les revendications de la FIFPro en matière d'indemnités de formation : pas d'obligation de signer avec le club formateur et indemnités en relation directe avec les coûts de formation réels ;
- le manque d'indépendance du TAS et la nécessité d'accorder la liberté aux joueurs de saisir le juge étatique ;
- les discussions en cours avec la FIFA en vue d'obtenir l'allongement de la trêve hivernale et la limitation des possibilités de mutation pendant le « mercato » d'hiver ;
- la « multipropriété » des joueurs et les mesures à prendre pour enrayer cette dérive ;
- la dérégulation de l'activité d'agent par la FIFA, compte tenu qu'elle n'est plus en mesure de contrôler leur activité, d'autant que 70 % des transferts dans le monde ont été réalisés avec la participation d'agents non licenciés ;
- les prochaines élections à la présidence de la FIFA et la position de la plupart des

5 Sylvain Kastendeuch. 6 Jean-Jacques Amorfini.

syndicats membres de la FIFPro en faveur d'une candidature de Michel Platini ;

- la candidature probable d'Angel María Villar Llona à la présidence de l'UEFA en cas de départ de Michel Platini à la présidence de la FIFA et, enfin, l'élection de Frédéric Thiriez, président de la LFP, à la tête de l'Association des ligues européennes de football.

M. Stéphane Burckkalter prend ensuite la parole et fait part à l'assemblée de l'activité de la division Afrique de la FIFPro, créée en 2007, et qui regroupe actuellement 12 syndicats nationaux.

Sur l'invitation des autres membres du Comité directeur présents à la tribune, l'assemblée adresse au président Philippe Piat une « standing ovation » pour son élection à la présidence de la FIFPro, témoignage de la reconnaissance des services rendus à la cause des joueurs de tous les pays.

Informations nationales

M. Sylvain Kastendeuch, coprésident, communique à l'assemblée les informations relatives :

- aux élections survenues au sein de la FFF et de la LFP ;
- à l'implantation et à l'activité de l'Union des acteurs du football (UAF), qui regroupe et défend les intérêts des « familles » (joueurs, entraîneurs, administratifs et assimilés, arbitres) auprès de la LFP ;
- aux travaux de la FNASS, dont il est le président, qui regroupe les syndicats de sportifs de la branche du sport, et aux 40 propositions de son Livre blanc destinées à remettre le sportif au centre des débats et à promouvoir les valeurs sociales du sport professionnel ;
- aux relations avec le ministère des Sports, et en particulier avec le cabinet de Mme Valérie Fourneyron ;
- à la participation du syndicat aux travaux parlementaires, au travers de la FNASS, dans le cadre :
  - du rapport d'information du Sénat sur l'efficacité de la lutte contre le dopage, pour dénoncer le caractère anormalement intrusif du système des « groupes cibles » dans la vie privée des joueurs ;
  - du rapport d'information de l'Assemblée nationale sur le fair-play financier européen, pour faire connaître son accord avec le principe de l'application de ce dispositif aux clubs professionnels français et ses réserves sur la mise en œuvre éventuelle d'un système de « salary cap » ;

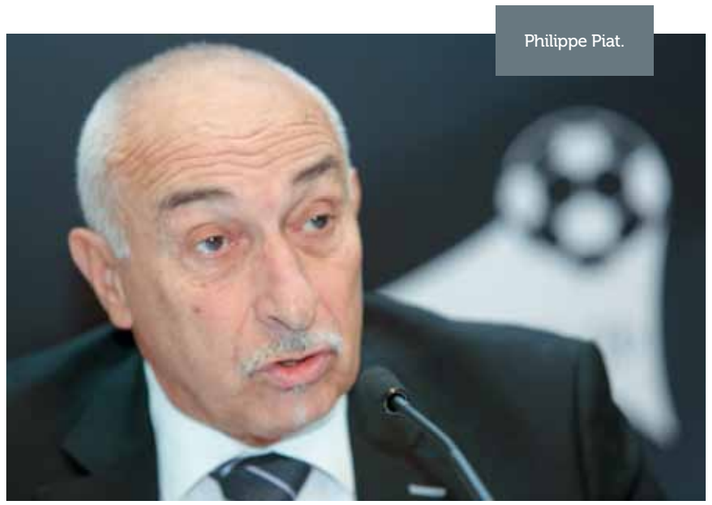

Philippe Piat.

1 Richard Jézierski. 2 Pierre Canton. 3 Stéphane Burchkalter. 4 Heinrich Schatz. 5 Jacques Glassmann.

- aux travaux du Conseil national du sport, dont il est membre, chargé de préparer la future loi mise en chantier par Mme la ministre des Sports ;
- à la mission confiée à M. Jean Glavany, député, en vue de présenter des recommandations pour un modèle durable du football professionnel français.

M. René Charrier, premier vice-président trésorier, prend alors la parole et rend compte à l'assemblée de son activité en tant que président de la Haute autorité du football (HAF), seul organe de la FFF comportant des représentants de toutes les familles du football, qui fonctionne comme un conseil de surveillance doté de la faculté de proposer à l'assemblée fédérale la destitution du Comité exécutif de la Fédération.

Questions d'actualité professionnelle

Sont évoqués successivement :

- la prochaine parution de l'arrêté ministériel reconnaissant la représentativité de la FNASS, dont le syndicat est membre, dans le champ d'application de la Convention collective nationale du sport (CCNS) ;
- la taxe dite « de 75% » à la charge des clubs sur la fraction supérieure à 1 million d'euros des rémunérations annuelles versées en 2013 et 2014, récemment votée par le parlement, contre laquelle le syndicat a exprimé sa solidarité avec les clubs ;
- les règles à rappeler aux joueurs lors des visites des représentants du syndicat dans les clubs en matière de paris sportifs ;
- le retour éventuel dans la future loi sur le sport au principe d'exclusivité de la rémunération des agents par leur mandant ;
- la position du syndicat en faveur de l'allongement de la saison sportive et de la trêve hivernale ;
- les réunions d'échange et de travail mises en place avec les directions de l'arbitrage ;
- la participation des représentants du syndicat aux commissions paritaires (commission juridique, paritaire d'appel) et des membres qu'il désigne à la commission de contrôle de la DNCG.

Actions sociale et de sensibilisation

M. Philippe Lafon rend ensuite compte à l'assemblée :

- du transfert de la gestion du régime de prévoyance à la compagnie AXA ;
- de la participation du syndicat au financement du régime de prévoyance, dont le montant a atteint 994 213 euros au cours de l'exercice écoulé ;
- de l'aide à l'embauche des joueurs sans emploi, dont le montant, réparti sur 18 dossiers, s'est élevé à 76 000 euros ;
- du montant de l'aide sociale et des dons, qui s'élève à 70 861 euros ;
- du stage annuel des joueurs sans contrat, qui a permis le reclassement de près de 60% des participants ;
- de l'action de sensibilisation menée auprès des jeunes joueurs des sélections nationales (U16 à U19) sur les risques et les enjeux de leur activité en matière de formation, d'assurance et de gestion, de leur patrimoine, avec l'accord du Directeur de sélections nationales, Willy Sagnol et l'appui de Vincent Guerin ;
- de la cellule d'écoute et de soutien psychologique en matière d'addiction et de mal-être dénommée « C dans la tête », mise en place à titre expérimental au service des joueurs professionnels. Le CAPS (Centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs) est en charge du suivi des appels.

Presse et communication

M. Manuel Piumi présente ensuite les actions de communication en cours et prévues en 2013-2014, et notamment :

- le compte twitter « @k_etsonballon » et le compte Facebook « Le-football-français » ;
- la participation à la campagne intitulée « Les mercredis du respect » aux côtés de l'UCPF, de la LFP, de la FFF et de la Fondation du football.

Adhésions

Le Premier vice-président trésorier présente ensuite à l'assemblée le bilan des adhésions de l'exercice 2012-2013, qui fait ressortir au 30 juin 2013 un nombre total de 2 397 adhérents, dont :

1 Commissaires aux comptes. 2 Manuel Plumi.

- 1 136 joueurs professionnels, soit 84% de l'effectif total de L1 et 86% de l'effectif total de L2 ;

- 217 joueurs fédéraux ;

- 1 044 jeunes, amateurs, féminines, joueurs prêtés, anciens professionnels, etc.

Délégués régionaux

MM. Philippe Flucklinger, Fabien Safanjon et David Terrier rendent compte successivement de leur activité au cours de l'exercice écoulé, de l'animation des « Points rencontres » avec les délégués des clubs et des réunions avec les joueurs.

Événements

M. Jean-Jacques Amorfini, deuxième vice-président, rappelle à l'assemblée les différents événements organisés par le syndicat, et notamment les trophées UNFP du football, retransmis chaque année par Canal+, dont la prochaine édition aura lieu le 11 mai 2014, ainsi que les trophées du meilleur joueur de L1 et de L2, avec le concours de RTL, l'Équipe et France Football.

Services

M. Stéphane Burchkalter prend ensuite la parole et rend compte de l'activité du service juridique, évoquant, notamment :

- les difficultés causées par le dépôt de bilan des clubs de Rouen, Le Mans et Sedan ;

- la diffusion d'une lettre d'information consacrée aux questions juridiques ;

- la baisse du nombre des procédures disciplinaires concernant des joueurs devant les instances de la FFF, et surtout de la LFP ;

- les élections professionnelles dans les clubs, au nombre de 11 en 2012-2013, et le contentieux électoral en cours au club de Dijon (DFCO).

Puis M. Stéphane Saint-Raymond, au nom du service de presse du syndicat, annonce la prochaine mise en ligne d'un site Internet dédié à chaque services. Il rappelle les excellents chiffres du site www.unfp.org, de la page Facebook et du compte Twitter. Il rappelle également que le compte UNFP sur YouTube est particulièrement actif, notamment lors du stage pour les joueurs au chômage. Il souligne que les retombées presse autour du stage ont, cette saison, été exeptionnelles.

Activité du groupe

Prennent ensuite successivement la parole MM. Heinrich Schatz, Antoine Pfrunner, Pierre Canton et Jacques Glassmann, pour présenter l'activité et les résultats de l'exercice écoulé, respectivement, des sociétés Europ Sports Assur, Europ Sports Conseil et Europ Sports Management, et de l'association Europ Sports Reconversion.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le président prononce la clôture de l'assemblée à 17 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président et le secrétaire général.

Le président,
M. Philippe Piat

Le secrétaire général,
M. David Ducourtioux

Découvrez le nouveau
CLUB AVANTAGES
sur
www.unfp.org
Des offres exclusives réservées aux adhérents de l'UNFP (BMW, Adidas, Taittinger, Kuoni…)
BIEN+ QUE DU FOOT
U·N·F·P

ESA

SAVOIR ACCOMPAGNER...

Assurer les joueurs, c'est bien, et dans ce somaine Europ Sports Assur, l'un des quatre services de l'UNFP, propose les meilleures conditions possibles, étudiées au cas par cas : une assurance sur mesure !

Mais il faut aussi — et c'est là toute la différence ! — savoir accompagner les footballeurs et savoir être présent dans les bons comme dans les mauvais moments... Obligés de mettre fin prématurément à leur carrière, Lionel Bah — passé par Guingamp, Reims, Créteil et Boulogne-sur-Mer, après avoir été formé à Louhans-Cuiseaux - et l'ancien Bastiais Yassin El Azzouzi avaient fait le bon choix avec ESA, tout comme Julien Cordonnier (qui porta les couleurs de Châteauroux, de Beauvais, de Clermont et de l'US Orléans) et le Belge Luigi Pieroni, notamment passé en France par Auxerre, Nantes, Lens et Arles-Avignon. Ils ont, tous les quatre, reçu les indemnités "perte de licence", conformes aux engagements de notre cabinet d'assurances, leader dans son domaine...

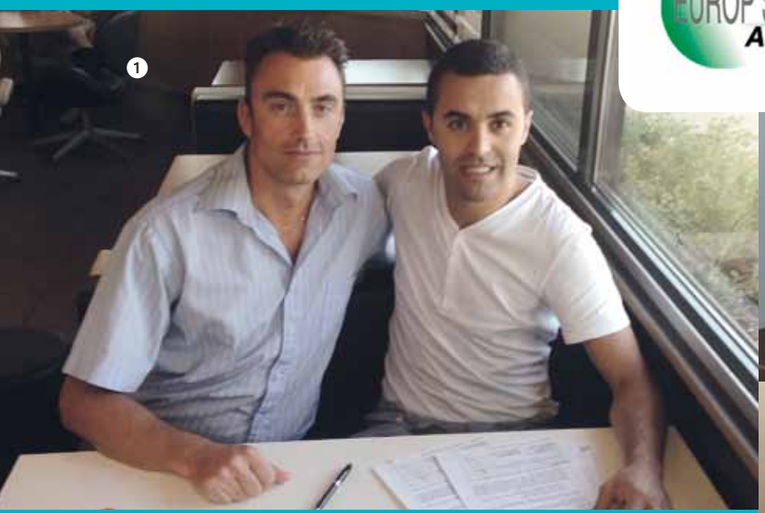

1 Heinrich Schatz et Yassin El Azzouzi. 2 Luigi Pieroni. 3 Julien Cordonnier, aujourd'hui directeur sportif de l'US Orléans, son dernier club, en compagnie de René Charrier (vice-président et directeur général de l'UNFP) et de Bob Senoussi (ESA). 4 Lionel Bah et Bob Senoussi (ESA).

TROPHÉES UNFP

LA MARQUE LILLOISE, L'EMPREINTE MESSINE...

Si les supporters lillois et messins ont su se mobiliser, ces derniers mois, on ne peut pas en dire autant de ceux du Paris SG qui, par le passé pourtant, faisaient régner la terreur sur les trophées UNFP, déjà servis par RTL, L'ÉQUIPE et FRANCE FOOTBALL.
Du coup, alors qu'ils ont été logiquement représentés par un ou deux éléments chaque mois, les Parisiens doivent se contenter d'une seule et unique victoire, en septembre, grâce à ce diable de Marco Verratti.
En Ligue 2, alors qu'ils dominaient la compétition de la tête et des épaules avant la trêve hivernale, les Messins avaient dû attendre les deux derniers mois de l'année pour marquer également de leur emprunte les trophées UNFP de Ligue 2, en plaçant coup sur coup Diafra Sakho, le buteur maison, sur la plus haute marche du podium.

	Ligue 1	Ligue 2
Septembre 2013	Marco Verratti (PSG)	Mohamed Yattara (SCO Angers)
Octobre 2013	Vincent Enyeama (Losc)	Jeff Louis (AS Nancy-Lorraine)
Novembre 2013	Vincent Enyeama (Losc)	Diafra Sakho (Metz)
Décembre 2013	Salomon Kalou (Losc)	Diafra Sakho (Metz)

ADHÉSIONS

UNE LÉGÈRE BAISSE...

Il y a quelques années, nous aurions sauté de joie à l'annonce d'un tel pourcentage… 93,72 % des footballeurs professionnels évoluant en France avaient, au 31 janvier 2014, adhéré à l'UNFP.
Une baisse légère – moins de 2 % – , mais une baisse quand même, notamment due à la Ligue 1…

L1 = 89,64 %
L2 = 97,26 %
NATIONAL = 98,82 %
ADHÉSIONS PRO : 93,72 %

Les mercredis du Respect

L'UNFP PLEINEMENT DANS SON RÔLE…

Saint-Étienne et Nice ont été les deux premières étapes, cette saison, des Mercredis du Respect, qui veulent mobiliser les jeunes footballeurs au respect des règles, de l'arbitre et des éducateurs. Un projet conduit par la FFF, la LFP, l'UCPF (Union des clubs professionnels), l'UNFP et la Fondation du football.

Neal Maupay et Romain Genevois, les Niçois, ont parfaitement joué le jeu…

À Saint-Étienne, l'après-midi avait débuté par la partie théorique avec un quiz, organisé autour des messages suivants…

- **Respect des valeurs du football : fraternité, esprit d'équipe, fair-play.**
- **Respect de l'environnement, des équipements, des installations sportives, des règles d'accès, des équipes d'organisation.**
- **Respect des autres : spectateurs voisins en tribune, supporters adverses, joueurs, officiels, arbitres.**
- **Respect de soi et prévention contre les pratiques à risques : alcool, drogue, jet de projectiles, fumigènes, intrusions.**
- **Promotion des comportements citoyens et prévention contre les incivilités et les discriminations.**

Puis, tout le monde s'est retrouvé sur le terrain synthétique du centre de formation des Verts avec des ateliers avec ballon. Ou comment passer de la théorie à la pratique…

À Saint-Étienne, la photo de famille…

Six clubs du district de la Loire avaient été invités pour l'occasion : l'ASSE, bien sûr, l'Olympique, Mably, Roche Saint-Genest, le FC Firminy Prairies et l'Entente Plaine Montagne. Soit un total de 80 enfants, filles et garçons, tous âgés entre 15 et 17 ans, avec 15 éducateurs pour les encadrer… Et trois footballeurs, professionnels dans l'équipe fanion de l'ASSE (Faouzi Ghoulam, Jean Mignot, Baptiste Valette) pour leur donner de précieux conseils…

UNE CENTAINE DE GAMINS À NICE…

Même motif et même… satisfaction à Nice, quelques semaines plus tard, pour la deuxième étape de la saison 2013-2014. À l'occasion de cette étape niçoise, via le District de la Côte-d'Azur, cinq clubs amateurs (les féminines de l'US Cannes-La-Bocca, l'ES Conque-Madeleine-Victorine, l'USONAC, Montet Bornala et l'EFC Fréjus-Saint-Raphaël) ont eu l'opportunité de passer un après-midi avec les jeunes du centre de formation de l'OGC Nice. Au total, près d'une centaine de jeunes joueurs avaient été mobilisés. « *Cette initiative de toutes les composantes du football français me ravit. Elle colle à beaucoup de clubs, et notamment au nôtre* », a rappelé Jean-Pierre Rivière, le président de l'OGC Nice, en ouverture de cet après-midi.

Devant les jeunes sélectionnés, il a souligné les valeurs inculquées au centre de formation de son club : « *Les jeunes footballeurs et footballeuses aspirent à toujours aller plus haut dans la hiérarchie. Malheureusement, nous le savons, il y a peu d'élus. C'est pourquoi, pour le centre de formation de l'OGC Nice, il est aussi important de former un homme qu'un footballeur. Nous accueillons au centre des jeunes qui ont quitté leur environnement familial. C'est donc d'autant plus important qu'ils puissent suivre un cursus scolaire et une éducation complémentaire avec nous. De ce point de vue, notre centre de formation est exemplaire, et j'ai toujours plaisir à croiser des jeunes du centre, qui, quelque soient leur âge ou la personne qu'ils ont en face, se lèvent pour les saluer.* »

À Nice, trois joueurs professionnels étaient également de la partie : Neal Maupay, Jérémy Pied et Romain Genevois. « *Il est logique que l'UNFP réponde présente,* note Philippe Lafon, secrétaire général exécutif de notre syndicat. *Nous sommes ici parfaitement dans notre rôle, en éduquant, avec l'aide des pros qui jouent parfaitement le jeu partout où nous passons depuis la saison dernière, les plus jeunes populations, joueurs ou supporters de demain, amoureux d'un football débarrassé, nous l'espérons, des scories qui le polluent parfois. Cette mobilisation quasi générale du football français témoigne en tous les cas d'une volonté commune d'assurer la pérennité de notre sport, fortement exposé, et donc menacé, pourquoi le nier, par tant de dérives…* »

Paris sportifs

CONNAÎTRE LES RISQUES, ÉVITER LES PIÈGES…

La LFP, en partenariat avec l'UNFP et la FDJ, a organisé fin novembre une journée de sensibilisation à la question des paris sportifs en direction de l'effectif professionnel et du centre de formation du Montpellier Hérault Sport Club au centre d'entraînement du Domaine de Grammont.

1 René Charrier, vice-président de l'UNFP, et Jean-Pierre Hugues, directeur général de la LFP, ont, tour à tour, pris la parole.
2 L'effectif pro du club héraultais au grand complet ou presque…
3 Les signataires de la Charte…

En concertation, l'UNFP, la LFP et la FDJ ont élaboré un programme de travail pour sensibiliser les joueurs aux risques auxquels ils sont confrontés dans le domaine des paris sportifs et aux interdictions qui les concernent très directement.
Tour à tour, les joueurs stagiaires et le staff technique du centre de formation du MHSC, puis l'ensemble de l'effectif et le staff technique du groupe professionnel ont reçu une formation accélérée par des experts en matière de paris sportifs. À travers des exemples précis en Europe (Italie, Belgique) et aux États-Unis, les joueurs ont été sensibilisés aux techniques employées par les corrupteurs. Sous la forme d'interventions courtes et d'échanges, cette journée pédagogique a permis de bien alerter les professionnels sur les dangers potentiels et les menaces réelles. À l'issue de cette journée de travail, Laurent Nicollin, président délégué du Montpellier Hérault SC, Jean Fernandez, alors entraîneur du Montpellier Hérault SC, et Vitorino Hilton, capitaine du Montpellier Hérault SC, ont signé la charte « Paris Sportifs » dans laquelle le club, et en particulier les joueurs ayant participé à cette journée, s'engagent à respecter les cinq règles suivantes.

Règle n°1 : ne pas parier sur le football, ni directement, ni par l'intermédiaire de ses proches ;

Règle n°2 : ne jamais participer au trucage d'un match, même en influençant une phase de jeu secondaire ;

Règle n°3 : ne pas accepter de cadeau, d'argent, de promesses ou même d'invitation de personnes suspectes ;

Règle n°4 : ne donner aucune information inconnue au public sur soi-même, un autre joueur ou le club ;

Règle n°5 : en cas d'approche pour truquer un match, ou en cas de question sur des informations sensibles, toujours en parler à quelqu'un de confiance.

Dans le cadre du partenariat LFP/FDJ, la LFP déploie un programme intégrité, depuis cette année, dans l'ensemble du football professionnel. Après une première réunion, en avril dernier, réunissant l'ensemble des clubs pour désigner les référents sportifs dans chacun d'entre eux, la LFP a formé l'ensemble des délégués durant l'intersaison. Après Montpellier, ce programme intégrité sera décliné dans l'ensemble des clubs professionnels ainsi qu'en direction des arbitres et des membres des commissions de la LFP (commission de discipline…) au cours des deux saisons à venir.
L'UNFP a, quant à elle, mené différentes opérations de sensibilisation auprès de ses adhérents, et continue son programme de prévention auprès des joueurs, professionnels, fédéraux et jeunes, au travers des visites effectuées par ses représentants dans les différents clubs de l'Hexagone.

Vincent Guérin captive son auditoire… Ce soir-là, les U18.

Sélections nationales

« VOTRE AVENIR VOUS APPARTIENT… »

À la demande de Willy Sagnol, responsable des sélections à la FFF, l'UNFP rendra visite, tout au long de la saison, aux différentes sélections de jeunes. Deux rendez-vous ont déjà eu lieu, fin octobre avec les U16, et à la mi-décembre avec les U18…

"*Votre avenir vous appartient*", tel est le titre de l'intervention de l'UNFP (représentée par Philippe Lafon, secrétaire général exécutif, et Stéphane Saint-Raymond, directeur de l'information), aidée par Vincent Guérin, l'ancien joueur international de Brest, du Matra Racing, de Montpellier et du PSG, notamment auprès des joueurs de la sélection U16, placée sous la responsabilité de Jean-Claude Giuntini, ou de celle des U18, réunis à Clairefontaine autour de Pierre Mankowski et de son staff pour différents tests médicaux…Un peu plus d'une heure de présentation pour expliquer qu'une carrière se battit sur et hors du terrain, et qu'il convient, le plus longtemps possible, de mener de front les deux projets, sportif et scolaire. L'UNFP, qui en profite pour présenter son action auprès de ces jeunes qui viennent d'arriver dans les centres de formation – et ont reçu ou recevront la visite de Guillaume Stephan, notre représentant –, les met en garde contre tous les pièges qui vont se présenter devant eux (rogner sur le repos, l'alcool, la cigarette, la drogue, les paris sportifs, les réseaux sociaux, etc.)… Il faudra les éviter pour espérer, après avoir passé toutes les étapes, embrasser la carrière et "*faire le plus beau métier du monde*" (Guérin).
"*La route est longue, semée d'embuches, et même s'ils font aujourd'hui partie de l'élite du football français, rien ne dit qu'ils toucheront au but,* explique Philippe Lafon, le secrétaire général exécutif de notre syndicat. *Un peu plus de 1 100 footballeurs professionnels, en France, sur une population de 65 800 000 habitants, il faut qu'ils prennent conscience des difficultés qu'ils vont rencontrer, sachant que 8 % à peine des jeunes qui entrent dans un centre de formation passeront pros, pour des carrières de moins de sept ans en moyenne…*"
"*Nous ne cherchons pas à casser le rêve,* ajoute Vincent Guérin, *mais il faut qu'ils comprennent dès maintenant qu'une carrière, cela se construit, et qu'il faut qu'ils en demeurent les seuls maîtres, même s'ils peuvent, ici ou là, prendre quelques conseils… Le nôtre est simple : respecter les lettres, écrites ou non, soyez exemplaires sur le terrain et au dehors, donnez le meilleur en classe, comme vous donnez le meilleur sur le terrain ; c'est à ce prix que la réussite pourra vous sourire !*"
L'auditoire a été très attentif tout au long de l'intervention, qui avait été légèrement modifiée pour s'adapter à chacun des publics. Il en sera de même avec les autres sélections rencontrées d'ici, – logiquement –, à la fin de la présente saison.

Les U16, particulièrement attentifs, ont ouvert le bal…

STAGE 2013

Ils ont retrouvé un club…

Même si le stage de l'UNFP, version 2013, a fermé ses portes à la mi-octobre, il fallait attendre la fin du Mercato pour en dresser un bilan chiffré… 46 % des joueurs présents ont retrouvé un contrat de travail (professionnel ou fédéral) et, si l'on ajoute les signatures dans les rangs amateurs, ce sont 61 % des participants qui ont retrouvé un club… Autant dire, par les temps qui courent, un bilan plus que correct…

C'est en toute fin de mercato d'hiver que Maxime Tarasconi a retrouvé un contrat (fédéral) à Louhans…

Nom-Prénom	Ancien Club	Nouveau Club	Statut
Abenzoar Loïc	Lyon	Lyon-la-Duchère (CFA)	Fédéral
Agostini Dominique	Bastia	CA Bastia (L2)	Pro
Al Shaibani Haidar	Nîmes	Le Puy-en-Velay (CFA 2)	Fédéral
Balde Habib Jean	Nîmes	U. Chij (Roumanie)	Pro étranger
Balijon Arnaud	Laval	Istres (L2)	Pro
Bengelloun Youness	CSKA Sofia	Mulhouse (CFA)	Fédéral
Bouzid Ismaël	Pas Ioannina	Kilmarnock (Écosse)	Pro étranger
Bugnet Hervé	Évian ETG	Stade Bordelais (CFA)	Amateur
Coulomb Adrien	Montpellier	Arles-Avignon (L2)	Pro
Deligny Dylan	Lens	Clermont (L2)	Pro
Dossevi Thomas	Swindon	Valenciennes	Amateur
Dufour Damien	Auxerre	Sedan (CFA 2)	Fédéral
Durand Vincent	Niort	Carquefou (Nat.)	Fédéral
Hennion Cyril	Nice	Nice	Amateur
Jarsale Fabien	Vannes	Colmar (Nat.)	Fédéral
Julienne Franck	Vannes	Lyon-la-Duchère (CFA)	Fédéral
Lacour Guillaume	Évian ETG	Troyes (L2)	Pro
Laurenti Fabien	Arles-Avignon	Le Pontet (CFA)	Fédéral
Lebouc Jérôme	Laval	Marmande (DH)	Amateur
Lee Young-Jae	Nantes	Red Star (Nat.)	Fédéral
Legras Guillaume	Montpellier	Barletta (Série C, Italie)	Pro étranger
Leugueun Patrick	Limassol	Stade Bordelais (CFA)	Fédéral
Liebus Johan	Reims	Louhans (CFA2)	Fédéral
Maeyens Willy	Auxerre	Sedan (CFA 2)	Fédéral
Martot David	Carquefou	Fécamp (DH)	Amateur
Missilou Christopher	Auxerre	Évry (CFA2)	Amateur
Niflore Wilfried	Paris FC	Muret (DH)	Amateur
Ricaud Julien	Niort	Poiré-sur-Vie (Nat.)	Fédéral
Sorin Eliott	Helsinborg	Dijon (L2)	Amateur
Sylla Abdoul	Montpellier	Fréjus (Nat)	Fédéral
Tarasconi Maxime	Istres	Louhans (CFA2)	Fédéral
Touati Youcef	Istres	Tours (L2)	Pro
Vignal Grégory	Dundee FC	Béziers (CFA)	Fédéral

Transferts

C'EST ENCORE OUVERT…

Si, dans un grand nombre de pays, la période hivernale de transfert s'est terminée le 31 janvier, la fenêtre reste ouverte dans d'autres pour tenir compte, notamment, de l'organisation des compétitions, souvent dictées – comme dans les pays du grand Nord européen – par les conditions climatiques…

Pays	Date des périodes de transfert	
	Date d'ouverture	Date de fermeture
BULGARIE	01/02/2014	28/02/2014
ÉTATS-UNIS	18/02/2014	12/05/2014
	08/07/2014	06/08/2014
FINLANDE	12/02/2014	06/05/2014
NORVÈGE	08/01/2014	31/03/2014
POLOGNE	01/02/2014	28/02/2014
RUSSIE	28/01/2014	27/02/2014
SUÈDE	08/01/2014	31/03/2014
UKRAINE	31/01/2014	01/03/2014

Monaco et la Ligue 1…

PAS DE FRACTURE DU ROCHER !

C'est la fin d'un feuilleton, plutôt d'un bras de fer… en janvier dernier, le club de Monaco et la Ligue de football professionnel ont annoncé que l'ASM verserait 50 millions d'euros à la LFP pour garder son siège social en Principauté.
"*L'AS Monaco s'est engagée à verser un montant volontaire, forfaitaire et définitif de 50 millions d'euros à la LFP, et à se désister du recours introduit devant le Conseil d'État*", précisait la Ligue dans un communiqué.
Comme vous ne manquez pas de le savoir, Monaco contestait jusqu'ici devant le Conseil d'État l'injonction de la LFP d'implanter son siège en France. À l'origine, c'est-à-dire en mars 2013, la LFP avait donné jusqu'à juin 2014 à l'ASM pour déménager son siège social en France, sous peine d'exclusion du Championnat de France. La LFP voulait, par cette injonction initiale, régler un problème d'équité sportive, l'AS Monaco bénéficiant de gros avantages fiscaux avec un siège social implanté en Principauté.
Monaco, en conservant son siège sur le Rocher, ne sera pas assujettie à la future taxe à 75%.

LE BARÇA A… « GRANDI »

Longtemps en première position, l'effectif du FC Barcelone (177,44 cm) a abandonné en 2013 son record de petite taille aux Israéliens de l'Hapoël Bnei Sakhnin (176,85). L'Allemagne continuait, dans le même temps, de regarder le Big Five de haut, avec sept des dix plus grandes équipes.
En Ligue 1, Bastia (179,32 cm) lève les yeux pour voir Monaco, numéro un sous la toise (183,22 cm), avant même l'arrivée du géant Lacina Traoré (2,03 m).

JEUNESSE FRANÇAISE…

Avec, en tête de liste, la bien nommée « Vieille Dame » - la Juve (28,86 ans) - l'Italie comptait en 2013 cinq des dix effectifs les plus âgés des cinq plus grands championnats, la France, elle, abritait la moitié des dix effectifs les plus jeunes de l'élite européenne. Nice (24,16 ans) précédait Rennes, Lyon, Sochaux et Toulouse.

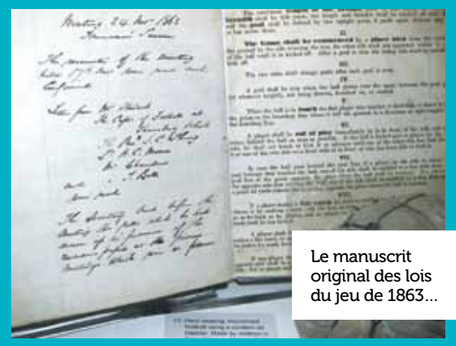

Le manuscrit original des lois du jeu de 1863…

Révolution

LE « BOARD » DEVIENT UNE ASSOCIATION INDÉPENDANTE…

L'IFAB, l'organisation qui veille sur les règles du football depuis 127 ans, a changé de statut pour devenir une association indépendante de la Fédération internationale (Fifa) et des quatre fédérations britanniques qui la composent.
Réputé pour être très conservateur, l'IFAB ou "Board", a été fondé en 1886 et est le seul à pouvoir amender les règles du jeu. La dernière grande modification en date fut l'introduction de la technologie sur la ligne de but.
"*C'est un jour historique parce que, ce 13 janvier 2014, nous avons donné un nouveau statut à l'International Football Association Board*", a déclaré le président de la Fifa, Sepp Blatter, lors de la cérémonie de signature au siège de la Fédération, à Zurich.
"*C'est historique, parce que jusqu'à présent, l'IFAB était une organisation, un genre de comité, qui flottait dans les airs des fédérations britanniques et de la Fifa, et maintenant (...) il a été décidé que l'International Football Association Board devait devenir une organisation autonome*", a poursuivi le patron du foot mondial.
L'IFAB, dont les nouveaux statuts sont entrés en vigueur le même jour, est désormais une association de droit suisse.
Les quatre fédérations britanniques (anglaise, écossaise, galloise et irlandaise) et la Fifa demeurent cependant "*les principaux actionnaires de l'IFAB*" *avec quatre voix pour l'ensemble des fédérations britanniques et quatre voix pour la Fifa. Mais deux panels ont été mis en place, l'un technique et l'autre d'arbitrage, afin d'avoir "une approche plus proactive*" dans la soumission de nouvelles idées.
"*Il y avait des craintes, à l'époque, que l'IFAB puisse être intégré au sein de la Fifa et devienne un comité de la Fédération internationale, mais clairement, même au sein de l'instance mondiale, il a été décidé qu'il devait devenir un groupe indépendant pour protéger plusieurs années de lois du jeu*", a précisé Jérôme Valcke, le secrétaire général de la Fifa.
L'IFAB, qui tiendra sa prochaine assemblée générale le 1er mars à Zurich, ne prévoit pas de modifier les règles du jeu qui s'appliqueront à la Coupe du monde, au Brésil, en juin.

LA JOURNÉE DE RÊVE DE CHRISTOPHER…

Christopher Douvrin, entre Philippe Piat, le président de la FIFPro, et Franck Ribéry…

L'équipe FIFPro World XI 2013 au grand complet… ou presque. Andres Iniesta (FC Barcelone, Espagne), blessé, avait été contraint de rester se soigner en Catalogne. De gauche à droite (second rang) : Lionel Messi (FC Barcelone, Argentine), Zlatan Ibrahimovic (Paris SG, Suède), Cristiano Ronaldo (Real Madrid, Portugal), Franck Ribéry (Bayern Munich, France) et Xavi Hernandez (FC Barcelone, Espagne) ; au premier rang : Daniel Alves (FC Barcelone, Brésil), Thiago Silva (Paris SG, Brésil), Sergio Ramos (Real Madrid, Espagne), Philipp Lahm (Bayern Munich, Allemagne), Manuel Neuer (Bayern Munich, Allemagne).

Cette année, le vainqueur du concours Facebook, organisé par la FIFPro autour de l'élection de la meilleure équipe du monde 2013 – FIFPro World XI – a été un Français, Christopher Douvrin, qui, le lundi 13 janvier, à Zurich, jour du Gala de la Fifa, a passé "l'une des plus belles journées de sa vie…" Ils n'ont été que quatre… Quatre dans le monde à donner exactement sur Facebook l'équipe FIFPro World XI, et parmi eux Christopher Douvrin, un jeune Français (19 ans), de Vitry-en-Artois, fan de football et supporter du Paris SG.
C'est lui qui a été tiré au sort parmi les quatre lauréats, et qui a pu passer une journée de rêve, rencontrant tous les joueurs de l'équipe type "*Zlatan et Thiago, surtout, mais aussi Pelé, Zidane, Platini, Ronaldo, le Brésilien, et tant d'autres stars que je ne suis pas près d'oublier cette journée, assurément l'une des plus belles de ma vie…*" Originaire de la même région que Franck Ribéry, il aurait, bien évidemment, aimé voir le Français triompher. Lors de l'émission de télévision en direct, il eut même la possibilité de poser une question à l'attaquant de l'équipe de France. Il lui a demandé s'il était possible de le voir jouer un jour avec le PSG… "*Contre oui, cette saison peut-être…*", lui a répondu le Munichois, qui, visiblement, est bien en Bavière et n'a pas l'intention de quitter le Bayern…

Division Afrique

OÙ L'ON RETROUVE CYRILLE DOMORAUD…

Président de l'Association des Footballeurs Ivoiriens, Cyrille Domoraud a été élu membre du Board de la Division Afrique de la FIFPro lors du dernier congrès.
L'ancien joueur du Red Star, de Marseille, de Bordeaux, de Monaco, de Bastia et de Créteil (ouf !), pour ce qui est de ses clubs français, rejoint l'Égyptien Magdy Abdelghani, le Camerounais David Mayébi et le Sud-Africain Thulaganyo Gaoshubelwe, alors que Stéphane Burchkalter, directeur du département juridique de l'UNFP, et Stéphane Saint-Raymond, directeur de l'information de l'UNFP, également, ont été reconduits pour quatre ans dans leurs fonctions respectives de secrétaire général et de directeur de la communication de ladite Division…

CHOSE PROMISE

Gareth Bale , ou l'expression du capitalisme triomphant...

CHOSE DUE...

Philippe Piat

Bien avant son élection à la présidence de la FIFPro, en octobre dernier, Philippe Piat n'en avait jamais fait mystère : parmi les nombreux dossiers qui doivent marquer ses quatre années à la tête du syndicat international, la refonte de l'actuel système des transferts est l'un des plus importants… Dans cet entretien, le président des syndicats mondial et français explique pourquoi la FIFPro a décidé, en fin d'année dernière, d'engager une procédure judiciaire contre ledit système : « À un moment, la Fifa a fait machine arrière, malgré les promesses, parfois même écrites. Nous avons épuisé notre capacité de discussions, nous n'avons plus réellement confiance en la Fifa… ».

« LE FOOTBALL EST DEVENU UNE BULLE SPÉCULATIVE, QUI PEUT EXPLOSER À TOUT MOMENT ! »

Philippe, qu'est-ce que la FIFPro reproche à l'actuel système des transferts ?
(Sans hésiter.) Tout ! Mais si je ne devais retenir que ceux-là, trois sujets sont au cœur des reproches que la FIFPro, et d'autres aussi, ont été amenés, presque dès sa mise en place en 2001, à nourrir contre ce système : la libre circulation des personnes, la concurrence et les droits de l'homme.

Vastes domaines…
Aujourd'hui, les montants des transferts sont exorbitants et indécents. C'est un premier constat. C'est le système qui permet cela, comme il permet les déficits énormes des clubs. Il autorise même que des fonds de pension soient propriétaires d'une partie d'un joueur, comme cela se fait dans le monde du cheval. Ces dérives devraient inquiéter, comme elles inquiètent à la FIFPro, tous ceux qui pensent et préparent le football de demain…

De l'argent qui coule à flot d'un côté…
(Il coupe.) Et des milliers de joueurs, une majorité, qui ne perçoivent pas leur salaire, de l'autre. Ce qui ouvre la porte à d'autres maux, que peuvent être la corruption, le dopage… Un joueur qui n'a pas été payé depuis six mois, comme cela est courant dans les pays de l'ancien bloc de l'Est, en Afrique ou en Asie, est beaucoup plus facilement manipulable… Ceux qui organisent les trucages de matches le savent très bien, et les exemples de ces joueurs à la dérive, qui finissent par lever le pied contraints et forcés, sont malheureusement courants. Mais le footballeur n'est pas le seul coupable, si jamais il l'est, d'ailleurs : le dirigeant qui ne lui verse pas son salaire l'est tout autant. Mais seul le joueur est poursuivi, traqué, condamné. Ce système est à contester à 100%.

Tout est à jeter ?
Bien sûr que non, mais nous souhaitons néanmoins modifier certaines réglementations.

Lesquelles ?
C'est, en 1998, face aux griefs fondés de la Commission européenne, que la Fifa a dû, contrainte et forcée, modifier son système de transfert. Un certain nombre de points devaient être modifiés et l'ont été, je pense principalement à l'autorisation, pour les joueurs, de saisir un tribunal civil en cas de litige. Mais en règle générale, la Fifa s'est montrée beaucoup trop vague dans le contenu de la majeure partie des articles qu'elle a modifiés.

Certains étaient pourtant bien précis…
Justement… Quand les articles étaient suffisamment précis et ont donné lieu à des jurisprudences, les clubs et les ligues professionnelles ont alors fait pression sur la Fifa pour qu'elle modifie ses règlements.

Un exemple ?
L'article 17. Lorsque Philippe Mexès a rejoint l'Italie, en 2004, on a détourné l'esprit de cet article, pour finalement donner tort au joueur, alors qu'il était dans son plein droit : les trois années de contrat dites de stabilité étaient bel et bien passées, Mexès avait le droit de quitter Auxerre selon les termes de l'article, c'est-à-dire en payant son salaire restant dû…

Retrouver, avec Sepp Blatter et la Fifa, la même complicité qu'en 2006, cela est-il possible ?

Le groupe des experts de la FIFPro sur le dossier des transferts.

Comme l'a confirmé, en 2008, la décision rendue par le TAS au sujet du cas Webster.
Exactement. Mais aujourd'hui, malgré cette décision, ou peut-être même à cause de ce jugement que les dirigeants n'ont pas digéré, les choses ont changé…

Déjà à l'époque, donc, joueurs et clubs ne bénéficiaient pas des mêmes droits ?
Mais c'est une évidence ! Et les choses n'ont fait qu'empirer, depuis… Il existe désormais un fossé abyssal entre la situation des clubs et celle des joueurs… Trop, c'est trop ! Nous avons écrit, nous avons prévenu, nous avons cherché à dialoguer, mais le temps n'est plus à la parlote, il est à l'action. S'agissant, notamment, de la rupture unilatérale des contrats, il faut que les dirigeants comprennent et acceptent le principe de réciprocité entre les clubs et les joueurs ! Trois pénalités sont ainsi prévues pour les joueurs : le salaire restant dû, on l'a vu, le prorata temporis du transfert et une indemnité… à la discrétion de la chambre des litiges ou du TAS, le tribunal arbitral du sport à Lausanne. En revanche, si c'est le club qui casse le contrat, dans les mêmes conditions, il est simplement condamné à verser le salaire restant dû, moins ce que le joueur aura gagné – car les affaires mettent toujours un temps fou à être jugées, et cela n'est pas le moins du monde normal et sain – dans un autre club. Le plus souvent, les clubs qui licencient n'ont rien à payer…

Comment est-ce possible ?
Prenons le cas d'un joueur payé 40 000 euros par son précédent employeur, qui, une fois son contrat résilié, retrouve un engagement aux mêmes conditions ailleurs… Eh bien, le club qui a cassé unilatéralement le contrat n'aura pas la moindre pénalité. Ça ne peut plus durer !

MONDIALISATION…

La France épargnée !

Le marché des joueurs s'est encore davantage mondialisé en 2013, sur fond de spéculation sur les transferts. Une étude du CIES sur les footballeurs en Europe pointe la chute du nombre de joueurs formés localement dans les effectifs des clubs. La France – mais jusqu'à quand ? – échappe à cette tendance et conforte, à l'inverse, sa deuxième place de pays exportateur.

La proportion de joueurs provenant d'autres championnats atteint un niveau historique dans les trente et une ligues européennes étudiées : 36,8%. Avec un record d'expatriés (88,9%), l'Internazionale Milano n'a jamais aussi bien porté son nom... Quatorze des 15 clubs les plus cosmopolites du continent sont italiens ou anglais. Pas moins de 15 nationalités cohabitent à la Fiorentina et à Fulham, 11 à Lille.

Un autre chiffre d'ampleur inédite confirme la mondialisation croissante du marché du travail des footballeurs : la moitié d'entre eux (49,3%) ont déjà évolué en dehors de leur pays.
L'écart se resserre entre les expatriés brésiliens (471), moins nombreux qu'en 2012 (-46), et les Français (306), dont la colonie, la deuxième d'Europe, grandit encore (+34). «*Cette évolution montre la bonne santé du système de formation français et l'excellente cote dont jouissent les joueurs de l'Hexagone à l'étranger,* analyse Raffaele Poli, l'un des auteurs du rapport. *Elle révèle aussi la difficulté qu'ont les clubs à retenir leurs meilleurs joueurs.*»
Des as sur le pré, mais des clubs en crise financière : l'Espagne (178 expatriés, +31) illustre, plus clairement que le cas français, l'ambivalence de ces performances à l'export. Présente dans 26 des 31 pays, la France ressort en premier fournisseur de joueurs étrangers chez quatre de ses voisins : Belgique (52), Angleterre (49), Espagne (28) et Suisse (10). Elle s'affiche en deuxième exportateur dans trois autres pays : Turquie (26), Bulgarie (20) et Portugal (10). Sont surtout prisés les défenseurs, qui représentent 37,6% des expatriés tricolores, contre une proportion générale à ce poste de 30,6%. À l'inverse, faute de moyens, sauf au PSG et à Monaco, mais aussi parce qu'elle lance ses jeunes, la France est le plus faible importateur de joueurs des cinq grands championnats (27% des recrutements à l'étranger en 2013).
L'internationalisation du marché va de pair avec un nouveau niveau plancher de joueurs "formés localement" (21,2% des effectifs). Le phénomène est surtout sensible en Italie (8,4%) et en Angleterre (13,6%), épargne la France (23,6%) et s'accroît dans l'Est de l'Europe (16,6%). Pour le CIES, il traduit les limites des règlements visant à protéger l'ancrage local des compétitions et se confirme dans la flambée des recrutements en 2013, à un niveau record de 10,2 joueurs par club. «*Cette tendance reflète une plus grande spéculation sur les joueurs.*»

La stabilité, garante du succès !
Barcelone et Manchester United alignent les effectifs les plus stables avec des moyennes d'années au club de 5,48 et 5,32. En recul en Europe (2,34), la stabilité reste le privilège de grandes écuries comme Chelsea et le Bayern, derniers vainqueurs de la Ligue des champions.
Troisième club le plus stable (4,85), la Real Sociedad, quatrième de Liga en 2013, confirme qu'elle est un ingrédient majeur du succès.
Jamais, sans doute, dans l'histoire du football un club n'avait eu, comme Chelsea en 2013, un effectif exclusivement composé d'internationaux présents (80%) ou passés. La Premier League affiche toujours la plus grande part de "A" en activité (44,3%), mais la Russie et ses puissants mécènes en ont attiré le plus grand nombre depuis 2009 (+14,3%). Au point que la Première Division russe (31,8% d'internationaux) dépasse désormais l'Italie (26,5), la France (25) et l'Espagne (22,5), juste derrière l'Allemagne (34%).

La situation est normalement plus favorable pour un employé que pour un employeur en cas de rupture de contrat. Dans le football, c'est le contraire !

C'est peut-être là que le bât blesse : le football a son propre mode de fonctionnement en la matière…
Le football fait tourner les têtes, toutes les têtes... C'est un sport planétaire, dont la puissance est phénoménale. Le système a réussi tant bien que mal à faire que les joueurs, les clubs, les dirigeants, les agents aient un intérêt convergent, qui tourne autour de l'argent, comme dans toutes les activités commerciales, au demeurant. Mais cela ne va pas sans risque…

C'est-à-dire ?
Que nous parlons ici d'une bulle financière, une bulle spéculative, qui peut exploser à tout moment…

Vous y croyez ?
Le public peut se lasser, les télés se trouver un autre « spectacle », les sponsors se détourner, l'argent finir par manquer. Tout le monde en prendrait pour son grade… Donc, nous sommes quelques-uns à penser qu'il vaudrait mieux agir pour pérenniser le système avant qu'il n'implose, essayer de trouver des solutions. Essayer, au moins…

Et cela passe par la refonte du système des transferts ?
En grande partie, oui, car le système des transferts est responsable de la bulle inflationniste, dénoncée par toutes les parties, par tous ceux qui travaillent à préserver l'avenir du football, et qui n'ont pas de vision à court terme, comme peut l'avoir un grand nombre de dirigeants. Ceux-là agissent pour que les joueurs ne soient jamais libres, alors même qu'ils n'ont qu'une seule idée en tête : les vendre ! Donc, ils augmentent la durée et les montants des contrats. En gonflant ainsi leur masse salariale, ils mettent en danger la pérennité financière de leur club, mais également de tout le système… Cette folle fuite en avant n'a que trop duré !

Comment ?
Pendant trois ans, le joueur et le club ne peuvent pas casser le contrat qui les lie unilatéralement. Après, tout ne serait plus question que de salaire restant dû. Voilà qui permettrait de limiter les indemnités de départ des joueurs, qui sont parfois de plusieurs millions d'euros. Mais limiter ces indemnités, n'est pas, à mes yeux, le seul intérêt…

Vous en voyez un autre ?
Évidemment, mais d'abord, je vous livre un pourcentage, si vous le voulez bien…

Bien sûr…
28%. C'est, à l'échelle mondiale, le pourcentage des transactions financières liées aux transferts qui revient aux agents, aux fonds de pension ou aux sociétés commerciales, qui, parfois, détiennent jusqu'à 30 ou 40% même, d'un joueur. C'est de l'argent, généré par le football et les footballeurs, qui ne

Hatem Ben Arfa et Loïc Rémy, pépites de l'école lyonnaise, réunis sous le maillot de Newcastle en Angleterre.

FORMATION

LYON DANS LA COUR DES GRANDS !

De tous les clubs européens, c'est le FC Barcelone et sa célèbre Masia qui fournissent le plus grand nombre de joueurs évoluant au sein des cinq "grands" championnats (Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne, France). Cette étude de l'observatoire suisse CIES s'est effectuée à partir d'un tableau statistique traitant les 2 532 joueurs évoluant actuellement dans ces championnats. Le Barça en a formé 44, en tout, dont 16 sont toujours au sein du club catalan. À la deuxième place, très bonne surprise pour le football français : on ne retrouve pas Arsenal (5e) ou Manchester United (6e), mais bien l'Olympique Lyonnais, à égalité avec le Real Madrid, qui ont tous deux formé 31 joueurs.
L'OL peut, notamment, se targuer d'avoir « sorti » des joueurs de très haut niveau, comme Karim Benzema, Loïc Rémy, Hatem Ben Arfa ou encore Miralem Pjanic.
Les Gones sont talonnés par Rennes, avec 28 joueurs présents au sein du Big Five. La formation française se porte donc plutôt bien, au regard des statistiques du CIES...

« SI LE SYSTÈME A SI PEUR, C'EST QU'IL SE SAIT HORS LA LOI… »

profite ni à l'un, ni aux autres. L'intérêt de ces propriétaires d'un nouveau genre, dans notre sport, est donc de faire en sorte que le joueur change de club le plus souvent possible pour encaisser les indemnités liées à son transfert. Si les règles du jeu évoluent dans le bon sens, ils seront moins intéressés ou plus intéressés du tout. Et ce serait une très bonne chose pour le football…

Et vous pensez pouvoir toucher au but ?
Au niveau des dossiers, des règlements, du droit communautaire, il n'y a pas de doute à avoir quant à l'issue de notre combat… Ceux qui ne veulent pas réformer les choses, qui restent attachés à leur petit pouvoir, en seront pour leurs frais.

De qui parlez-vous ?
(Malicieux.) Depuis que nous avons engagé nos procédures, tout le monde est sur la défensive… Je ne comprends pas pourquoi le système a si peur, à moins, évidemment, s'il se sait hors la loi. Nous, nous attendons tranquillement que la Cour européenne de justice reconnaisse ou pas le bien-fondé de notre plainte… Non, pas tranquillement, sereinement plutôt, parce que nous nous savons dans notre bon droit ! »

TIERCE PROPRIÉTÉ

BENFICA : UN EXEMPLE PARMI (TANT) D'AUTRES !

André Gomes

Fin janvier, le Benfica Lisbonne a cédé les droits de l'attaquant espagnol Rodrigo Moreno et du milieu portugais André Gomes à un fonds d'investissement privé pour un montant global de 45 millions d'euros. La société Meriton Capital Limited a acquis 100 % des droits économiques de Rodrigo, 22 ans, international espoir espagnol d'origine brésilienne, pour 30 millions d'euros, et ceux d'André Gomes, milieu polyvalent de 20 ans, qui a représenté le Portugal dans les équipes de jeunes, pour 15 millions d'euros, a indiqué Benfica dans un communiqué aux autorités boursières. Les deux joueurs resteront à Benfica jusqu'à la fin de la saison, selon la presse sportive portugaise. Au cours du mercato d'hiver qui vient de se conclure, Benfica, actuellement en tête du championnat portugais, avait déjà encaissé 25 millions d'euros avec le transfert de l'international serbe Nemanja Matic à Chelsea.

PANINI
www.panini.fr
La culture et l'expertise footballistique !
Des collections qui nourrissent la passion du football depuis plus de 35 ans.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.